

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 JANVIER 2018

Objet : **SECURITE ROUTIERE : PROJET DE CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA PREFECTURE DE L'AIN**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - TOURNIER-BILLON - VERNE - MME VOLLERIN

Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire

Lors du Bureau du 6 novembre et de l'Assemblée Générale du 27 novembre dernier, nous avons rappelé les actions relayées par notre Compagnie sur la sécurité routière.

La Préfecture de l'Ain avait proposé à la CCI de s'associer à la semaine des risques professionnels au niveau de la sécurité routière. Nous avons ainsi organisé le 14 novembre 2017 une réunion d'information à destination des employeurs relative à l'obligation de désignation de l'identité du conducteur par le représentant légal d'une personne morale détenant le véhicule.

Depuis cette réunion au cours de laquelle plusieurs participants avaient souligné que la réglementation obligeant à désigner les conducteurs était méconnue, la Préfecture de l'Ain et la police ont rédigé une Fiche Reflexe. Nous avons adressé ce document synthétique et informatif aux entreprises via nos outils de communication en ligne et les réseaux sociaux, mais aussi mis à disposition ce document à l'accueil et lors des rendez-vous terrain des conseillers de la Chambre.

En complément, nous avons relayé deux autres informations relatives à la sécurité routière:

- Tout d'abord l'application "mode conduite" qui se charge de répondre au téléphone à la place du conducteur,
- Ensuite, la charte sécurité routière que les employeurs peuvent signer avec leur Préfecture. Plus de 700 d'entre eux l'ont signé à ce jour sur le territoire national. (document remis en séance)

Sur ce dernier point, je propose que notre Chambre soit également signataire de cette charte en adhérant aux 7 engagements pour une route plus sûre, à savoir :

1. Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant,
2. Prescrire la sobriété sur la route,
3. Exiger le port de la ceinture de sécurité,
4. Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées,
5. Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet,
6. Favoriser la formation à la sécurité des salariés,
7. Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper."

La signature de cette charte se déroulera lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018. Nous pourrions profiter de cette signature pour traiter du sujet de la sécurité routière avec les services de la Préfecture, mais aussi en invitant la Gendarmerie de l'Ain et la Police nationale.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, donne son accord pour signer lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018 avec les services de la Préfecture de l'Ain, la Charte de la sécurité routière, en adhérant aux engagements exposés ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	1

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Patrice FONTENAT
Président